

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 149 (2004)
Heft: 10

Artikel: La Convention du Gothard
Autor: Derron, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Convention du Gothard

Le premier chemin de fer a été construit en Suisse en 1832 entre Zurich et Baden avec l'écartement anglais de 1450 mm. On l'appelait le *Spanisch-Brötli-Bahn*. Puis ont été mis en place les réseaux nationaux dans toute l'Europe, tous avec le même écartement (à l'exception de l'Espagne et de la Russie).

■ Prof Georges Derron¹

Bien avant 1870 est apparue la nécessité de relier l'Allemagne et l'Italie. La Suisse, pays pauvre, sans ressources naturelles et sans accès à la mer, exportait ses hommes et son passage à l'ère industrielle ne se faisait que lentement, en commençant par Saint-Gall et ses manufactures de dentelle. Elle n'était donc pas en mesure de construire seule les nombreux ouvrages d'art (ponts et tunnels) nécessaires au nord et au sud de la barrière des Alpes.

C'est alors que le Royaume d'Italie et l'Empire allemand se sont engagés à contribuer au raccordement du Gothard à Zoug et à Chiasso (et plus tard à Domodossola), au moment où les réseaux européens prenaient forme. Cet engagement n'a évidemment pas été pris sans certaines compensations quant aux tarifs et sur le plan technique (pour le respect des horaires), ainsi que pour faire face à la concurrence française au Mont-Cenis (Chambéry -Turin).

La première convention a été signée à Berlin le 28 octobre 1871, suivie d'une convention

additionnelle signée à Berne le 12 mars 1878. Les trois pays ont encore repris l'ensemble des accords pour les actualiser dans une Convention internationale relative au chemin de fer du Saint-Gothard, le 13 octobre 1909 à Berne (RS 0.742.140.11). L'art. 3 dispose: «Sauf les cas de force majeure, la Suisse assurera l'exploitation du chemin de fer du Saint-Gothard contre toute interruption. Toutefois la Suisse a le droit de prendre les mesures nécessaires pour le maintien de la neutralité et pour la défense du pays.»

Attaque allemande contre la Suisse?

On sait aujourd'hui qu'à Berlin, en 1939, deux courants divisaient l'*Oberkommando der Wehrmacht*: ceux qui souhaitaient envahir la Suisse (par le Nord ou l'Ouest) pour tourner la ligne Maginot, et ceux qui s'y opposaient, jugeant la statu quo préférable. Quant à Hitler, il était de toute manière imprévisible, un coup de folie étant toujours possible.

Le 25 juillet 1940, sur la prairie du Rütli, où il avait réuni tous

les officiers supérieurs (du major au commandant de corps), le général Guisan a confirmé la volonté inébranlable de résister à toute attaque (contrairement aux Pays-Bas et au Danemark) et, en tout cas, de faire payer très cher en temps et en hommes toute violation de notre neutralité. La situation n'a pas évolué jusqu'en mars 1943, lorsque le général Schellenberg a demandé à être reçu par le général Guisan² pour un dialogue qui s'est résumé à ceci:

- Si l'Allemagne attaque la Suisse, que faites-vous?
- Nous détruirons tous les ouvrages d'art (qui sont tous minés) de Bâle à Chiasso.
- Combien de temps faudra-t-il pour les rétablir et rouvrir la ligne au trafic?
- Environ deux ans!
- Dans ce cas, la guerre sera finie.

L'intéressé n'a pas précisé alors si l'Allemagne, l'Italie et le Japon gagneraient la guerre (c'était l'époque de Stalingrad) ou si ces trois pays seraient écrasés à Berlin et à Hiroshima. Ce qui est certain en tout cas, c'est qu'ils ont très vite abandonné tout espoir de victoire.

¹ Docteur en droit et professeur honoraire à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

² Contrairement aux affirmations de Jean Ziegler (une fois de plus !), ce n'est pas le général Guisan qui a «invité» le général Schellenberg. L'odieux Ziegler a répandu ses mensonges par des publications à l'étranger. C'est moins cher qu'en Suisse!

re. Quant à la situation du pays neutre, auquel on reproche de se soustraire à l'action des *pays du Bien* contre les *pays du Mal*, on peut se référer aux développements de Jean-Jacques Langendorf, en insistant une fois de plus sur la différence fondamentale entre la «neutralité permanente et armée» d'une part, et la déclaration de neutralité dans un cas précis (avant ou après le début des hostilités), dans l'idée qu'elle sera respectée, à l'exemple des Pays-Bas et du Danemark en mai 1940.

Et la Suède n'a-t-elle pas «oublié» sa neutralité lorsqu'elle a transporté une division allemande entière, avec armes et

bagages, en Finlande pour aider Mannerheim contre les Russes en Carélie? Elle a aussi livré à l'Allemagne des millions de tonnes de son excellent acier, qui a pour qualité de renforcer considérablement la résistance des blindages.

Quant à la France, elle a subi par trois fois la guerre et la défaite pour avoir voulu la paix à tout prix lorsque l'Allemagne nazie

- a occupé la Rhénanie en 1936;
- à Munich en 1938 (avec l'occupation des Sudètes en 1939);

■ enfin en 1939-1940 pendant la «drôle de guerre», à laquelle il a été mis fin par un armistice pour lequel on a fait appel au maréchal Pétain.

Excusez ces développements, dont l'essentiel ne vous est sans doute pas inconnu, mais je m'étonne du silence de la presse autour d'éléments importants pour apprécier les décisions du Gouvernement et l'attitude de la population dans des circonstances concrètes qui n'ont rien de commun avec la situation d'aujourd'hui et peut-être de demain.

G. D.

Engagements de l'armée au profit des autorités civiles: prolongation demandée jusqu'à fin 2007

Le 26 mai 2004, le Conseil fédéral a décidé de proposer à l'Assemblée fédérale de prolonger les engagements subsidiaires de l'armée en faveur des autorités civiles pour la protection des ambassades, le renfort du Corps des gardes-frontière, ainsi que la sécurité aérienne. Trois engagements de l'armée en faveur des autorités civiles sont en cours, dans le domaine de la sécurité intérieure:

1. «AMBA CENTRO».— Engagement de formations de milice en service d'appui pour la protection de représentations étrangères ou de résidences protégées par le droit international.

2. «LITHOS».— Engagement de l'armée pour renforcer le Corps des gardes-frontière.

3. «TIGER/FOX».— Engagement de l'armée depuis le 1^{er}

juillet 2004 dans la sécurité aérienne.

Comme l'importance des menaces n'a pas changé et que la situation ne semble pas devoir évoluer, le soutien de l'armée en service d'appui aux autorités civiles reste nécessaire, le Conseil fédéral demande leur prolongation à l'Assemblée fédérale pour la durée de la période législative en cours, soit jusqu'au 31 décembre 2007.